

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 23 octobre 2025 portant nomination d'un directeur délégué à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris

NOR : ECOG2529487A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique,**

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris (Mines Paris) et notamment son article 14 ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2020 portant nomination du directeur délégué à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris ;

Sur proposition du directeur général de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Frédéric FONTANE, est renouvelé dans ses fonctions de directeur délégué à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} octobre 2025.

Article 2

Le directeur général de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 octobre 2025

Pour le ministre et par délégation :

Le vice-président du Conseil général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,

M. MORTUREUX